

LES COMMÉMORATIONS FRANCO-AMÉRICAINES

---

# Champlain

PAR

GABRIEL HANOTAUX

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE  
PRÉSIDENT DU COMITÉ FRANCE - AMÉRIQUE



PARIS

E. SANSOT & C<sup>ie</sup>, ÉDITEURS

9, RUE DE L'ÉPERON, 9

—  
1912

LES COMMÉMORATIONS FRANCO-AMÉRICAINES

---

# ChAMPLAIN

PAR

GABRIEL HANOTAUX

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE  
PRÉSIDENT DU COMITÉ FRANCE - AMÉRIQUE



PARIS

E. SANSOT & C<sup>ie</sup>, ÉDITEURS

9, RUE DE L'ÉPERON, 9

—  
1912

## The Project Gutenberg eBook of Champlain

This eBook is for the use of anyone anywhere in the United States and most other parts of the world at no cost and with almost no restrictions whatsoever. You may copy it, give it away or re-use it under the terms of the Project Gutenberg License included with this eBook or online at [www.gutenberg.org](http://www.gutenberg.org). If you are not located in the United States, you will have to check the laws of the country where you are located before using this eBook.

Title: Champlain

Author: Gabriel Hanotaux

Illustrator: Etienne Antoine Eugène Ronjat

Release date: July 29, 2016 [eBook #52669]

Most recently updated: October 23, 2024

Language: French

Other information and formats: [www.gutenberg.org/ebooks/52669](http://www.gutenberg.org/ebooks/52669)

Credits: Produced by Clarity, H el ene de Mink, and the Online Distributed Proofreading Team at <http://www.pgdp.net> (This file was produced from images generously made available by The Internet Archive/Canadian Libraries)

\*\*\* START OF THE PROJECT GUTENBERG EBOOK CHAMPLAIN

\*\*\*

Note sur la transcription: Les erreurs clairement introduites par le typographe ont été corrigées. L'orthographe d'origine a été conservée et n'a pas été harmonisée. Les numéros des pages blanches n'ont pas été repris.

# **Champlain**



IL A ÉTÉ TIRÉ DE CET OUVRAGE  
CINQ CENTS EXEMPLAIRES NUMÉROTÉS

N<sup>o</sup> 225



PORTRAIT DE SAMUEL  
CHAMPLAIN  
(Dessiné par E. RONJAT.)

**LES COMMÉMORATIONS FRANCO-AMÉRICAINES**

---

**Champlain**

PAR

**GABRIEL HANOTAUX**

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

PRÉSIDENT DU COMITÉ FRANCE-AMÉRIQUE



**PARIS**

**E. SANSOT & C<sup>ie</sup>, ÉDITEURS**

**9, RUE DE L'ÉPERON, 9**

---

**1912**

*Champlain-*

SIGNATURE DE CHAMPLAIN



## LA FRANCE

et le

## TROISIÈME CENTENAIRE DE CHAMPLAIN

*Il y a quelques mois, l'ambassadeur de France à Washington, M. Jusserand, rappelait au ministre des Affaires étrangères la fréquence des commémorations françaises aux États-Unis.*

*Pour ne signaler que les plus récentes, c'est en août 1910 que la statue de Washington nous a été offerte par l'État de Virginie, et son inauguration à Versailles a eu lieu en présence des délégués américains. En décembre, «la capitulation de Yorktown», par J.-P. Laurens, a été solennellement inaugurée en présence de toutes les autorités de la ville, dans le Palais de Justice de Baltimore. En février 1911, un monument a été érigé à Savannah pour rappeler le sanglant assaut livré par d'Estaing et les troupes franco-américaines aux redoutes anglaises où sept cents ou huit cents Français restèrent sur le champ de bataille. Le 19 avril à Annapolis, près de Washington, a été inauguré un monument aux soldats et marins français morts pour l'indépendance américaine. En juin, la fondation de Mobile par notre compatriote Le Moyne d'Iberville a été célébrée dans l'Alabama.*

*C'est pour continuer cette suite d'anniversaires, de fêtes, de cérémonies franco-américaines, inspirés par un sentiment public si remarquablement unanime et constant, qu'une nouvelle manifestation se préparait en 1912 par l'érection sur les bords du lac Champlain, d'un monument consacré à la mémoire de notre illustre compatriote.*

*Ce monument, que les états de New-York et de Vermont se proposent d'élever, commémore les grands souvenirs historiques évoqués par cette région. Ces souvenirs sont communs à la France, aux États-Unis et au Canada et ont trait, en majeure partie, à la longue lutte que se livrèrent sur*

*le continent américain les forces opposées de la France et de la Grande-Bretagne.*

*La découverte en 1609, par Samuel Champlain, du lac qui porte son nom, constitue le premier chapitre de cette histoire. Les souvenirs en sont nombreux encore dans toute la région que se partagent aujourd'hui les états de New-York et de Vermont et la province de Québec. A Crown Point, on peut voir, en bon état de conservation, non seulement les murs des forts élevés par les Anglais, mais d'importants vestiges des ouvrages militaires plus anciens construits par les Français, le vieux fort Frédéric, notamment, qui constituait un poste avancé de la domination française dans le Sud.*

*Naguère, le 15 septembre 1898, la ville de Québec a inauguré un monument élevé à la mémoire de Champlain. A cette inauguration, le Président de la République et le gouvernement étaient représentés par notre consul général d'alors, M. Kleczkowsky. L'Académie française avait été invitée et, si elle n'a pu à ce moment répondre à cet appel, du moins a-t-elle tenu à exprimer toute sa gratitude pour le souvenir affectueux qui lui était adressé par un «pays de langue française», qui reste si fidèle au culte de ses origines et qui s'est toujours associé aux joies et aux douleurs de la France. Le monument lui-même était l'œuvre de deux Français: M. Le Cardonnel, architecte, et M. Chevret, sculpteur, qui ont conçu et exécuté une œuvre simple, élancée et fière, qui représente dignement l'art français sur une terre où la France a, partout, laissé les plus vivants souvenirs.*

*Aujourd'hui, c'est au centre de cette même région que les États-Unis vont commémorer le troisième centenaire de l'illustre explorateur qui fut un fondateur et un initiateur, le fondateur du Canada, l'initiateur de ce qui devait être la puissance des États-Unis.*

*Une pareille succession d'hommages aux hommes de France en Amérique et aux inaltérables bons rapports des deux nations ne saurait laisser indifférent le sentiment public en France. La France doit y répondre en contribuant à perpétuer ces souvenirs, c'est pourquoi, répondant à la demande que, sur l'initiative de notre ambassade à Washington, le ministère des Affaires étrangères a adressé au Comité France-Amérique, nous avons fait paraître un appel pour célébrer la mémoire de ce grand Français, trop oublié de la nation dont il était le fils glorieux.*

*Voici le texte de l'appel que la presse française et américaine a publié:*

*«Sur l'initiative de l'ambassade de France aux États-Unis, le Comité France-Amérique ouvre une souscription publique dans le dessein de faire participer notre pays aux manifestations qui, depuis plusieurs années, se sont succédées aux États-Unis en l'honneur de la France et des Français.*

*A l'occasion du troisième centenaire de Champlain, les États de New-York et de Vermont érigent un monument en l'honneur de l'illustre initiateur qui conçut le projet d'une vaste domination, une «Amérique française» s'étendant de la Louisiane au Canada par le cours du Mississippi. C'est le territoire sur lequel se développa, par la suite, la grande République des États-Unis d'Amérique.*

*Cette commémoration, si honorable pour nous, la France ne peut la laisser passer, sans y prendre part et le Comité France-Amérique a décidé d'offrir aux États-Unis un buste en bronze représentant la France que l'illustre sculpteur Rodin vient de terminer. Cette œuvre d'art sera placée au pied du phare monumental qui va être élevé en l'honneur de notre compatriote sur les bords du lac qui porte son nom.*

*Le Comité fait appel au concours de tous ceux, Français ou amis de la France qui veulent répondre à l'initiative américaine par un témoignage d'affection et de gratitude au moment où va être célébrée la mémoire d'un grand Français.*

*Le bureau du Comité France-Amérique: G. Hanotaux, de l'Académie française, ancien ministre des Affaires étrangères; le général Brugère; A. Leroy-Beaulieu, de l'Institut; Heurteau; vicomte de Caix de Saint-Aymour; comte Robert de Vogué; Gabriel Louis Jaray, auditeur au Conseil d'État.»*

*Sur l'appel que le Comité France-Amérique adressa au public, la souscription obtint rapidement le succès désiré.*

*Tel est l'appel; voici le résultat.*





## POUR UN GRAND FRANÇAIS



On l'a dit cent fois, si la France est capable, souvent, des grandes initiatives, rarement elle en recueille le bénéfice: nos départs sont beaux, nos arrêts sont brusques. Que de belles découvertes, dues à l'un des nôtres, ont été exploitées par nos rivaux!

Dans tous les domaines, cette discontinuité, ce décousu des efforts se retrouve, et notre âge ne diffère pas, en cela, des âges précédents. Brazza, pendant vingt ans, nous entraîne à sa suite: une imagination prévoyante, une vaillance indomptable secouent la torpeur publique; l'heureuse adaptation des actes coloniaux en Afrique et des actes diplomatiques en Europe constitue rapidement un empire qui relie l'Algérie au Congo. Quinze ans passés, son œuvre semblait oubliée, négligée.

Comment cet enthousiasme de la veille peut-il se résoudre en ce détachement du lendemain? Étrange loi de nos alternatives, caprices funestes de notre histoire ballottée, sans cesse, de l'engouement à l'abandon.

Trois grands Français (je ne veux parler aujourd'hui que de ceux-là) ont été, en Amérique, des initiateurs: Champlain, Jacques de Liniers, F. de Lesseps; Champlain dans le Nord, Liniers dans le Sud, Lesseps au centre. Les États-Unis, la République Argentine, le canal de Panama ont, à leurs origines, une pensée française, une volonté française.

Tandis que la République Argentine nous réapprend le nom de Liniers, les États-Unis restaurent la gloire de Champlain; demain, il faudra bien parler de Lesseps, quand on inaugurerà la seconde grande voie maritime que son génie a créée.

De ces trois noms, le plus grand peut-être est celui de Champlain: il fut à la fois un fondateur et un initiateur.

Le Canada lui doit l'existence; Québec célébra, il y a douze ans, la mémoire de l'homme qui, ayant pleinement connaissance de ce qu'il faisait, posa la première pierre de la métropole française en Amérique.

Il eut aussi «les grands desseins et les vastes pensées». Homme d'action, il fut un homme d'imagination. Il rêva l'établissement, au profit de la France, d'une immense domination couvrant le continent américain, du Canada à la Louisiane et à la Floride, par la vallée du Mississipi: ce n'était ni plus ni moins que l'idée de la future République des États-Unis; mais, dans la pensée de Champlain, il s'agissait d'une «Amérique française».

Dès la première page de son livre (aujourd'hui si rare et si recherché des bibliophiles), livre qu'il dédiait au cardinal de Richelieu, seul capable de le comprendre, Champlain expliquait sa pensée en termes d'une clarté saisissante. «Il faudrait, écrivait-il, en 1632, que, sous le règne du roi Louis le Juste, la France se vît enrichie d'un pays dont l'étendue excède plus de seize cents lieues en longueur et, en largeur, plus de cinq cents, et cela sur un continent qui ne laisse rien à désirer par la bonté de ses terres et pour l'utilité qu'on en peut tirer tant pour le commerce du dehors que pour la douceur de la vie au dedans... la communication des grandes rivières et lacs qui sont comme des mers traversant ces contrées rendent une si grande facilité à toutes les découvertes dans le profond des terres qu'on pourrait aller de là aux mers de l'Occident, de l'Orient, du Septentrion et s'étendre même jusques au Midy.»

Quand je citais cette page en 1898, j'ajoutais: «Seize cents lieues sur cinq cents! ce sont des proportions sur lesquelles on ne travaille plus guère maintenant qu'en Afrique!»

Probablement les métropoles qui s'élèveront un jour sur les rives de la Sangha, de l'Oubanghi et du Congo célébreront Brazza, comme les États-Unis s'approprièrent à glorifier Champlain.

Il y a quelques mois, notre ambassadeur à Washington, M. J. Jusserand, signalait au ministère des Affaires étrangères la fréquence des commémorations françaises aux États-Unis. Il annonçait notamment

l'érection prochaine, sur les bords du lac Champlain, d'un monument consacré à la mémoire de notre compatriote, et il demandait au gouvernement de faire en sorte que la France ne fût pas trop «absente» de ces manifestations si honorables pour elle.

Le ministère des Affaires étrangères s'est adressé au Comité France-Amérique et c'est celui-ci qui a fait à son tour appel au public.

N'était-il pas désirable, en effet, n'était-il pas convenable que la France n'ignore pas absolument ce qui se fait pour elle? Qu'elle oublie les services, passe! les peuples ont le droit d'être ingrats; mais qu'elle néglige les bons procédés, voilà ce qui serait inexcusable. Un manque de savoir-vivre est pire qu'une faute. Puisque l'Amérique du Nord ou, pour parler plus exactement, les États de New-York et de Vermont veulent se souvenir, nous obstinerons-nous à oublier?

Le monument en construction est admirablement adapté aux lieux et aux titres de l'homme qu'il s'agit de célébrer: c'est, à l'extrémité du lac découvert par Champlain et qui porte son nom, un phare projetant sa lumière sur les eaux dont ses yeux d'Européen contemplèrent les premiers, l'immense étendue vide et sauvage et qui sont, maintenant, parcourues par la flotte des grands paquebots, peuplées par une fourmilière d'hommes.

Un massif de maçonnerie, une couronne de colonnes portant une terrasse, et tout en haut, la lanterne du phare, tels sont, de la base au sommet, les membres de cette puissante architecture. Du massif de maçonnerie surgit un rostre, au-dessus duquel Champlain se tient debout comme un pilote.

Que peut faire, que doit faire la France? Quelle pierre, digne d'elle, apportera-t-elle au monument? Il n'y a qu'une solution, c'est que cette pierre soit *précieuse*...

Nous sommes allés chez Rodin. On sait à quel point son nom est populaire en Amérique. Le sculpteur magnifique dont la renommée rayonne sur le monde n'a nulle part de plus fervents admirateurs. Nous avons parcouru les salons de l'hôtel Biron, ces nobles salons nus et pleins de génie d'où la barbarie administrative est en train d'expulser la gloire et, parmi tant d'œuvres où l'admiration s'épuise, nous avons découvert (c'est le mot juste,

car la fière modestie du maître le signalait à peine) un buste en bronze: *la France*.

Imaginez l'émotion de cette rencontre. Nous cherchions une image, un symbole, j'oserais dire une signature de notre pays pour l'envoyer là-bas, et nous trouvions la France elle-même, une mignonne France pleine de grâce, de vivacité et de courage, une jeune femme française aux narines frémissantes, aux joues pleines, au menton délicat et volontaire, au regard loyal, mutin et brave, une jeune femme où se résument nos Clotilde, nos Blanche, nos Henriette et nos Jeanne, coiffée de ses cheveux comme d'un casque, armée de sa parure comme d'une cuirasse. Nous cherchions une pensée française et nous trouvions l'image même de la France.

C'est cette figure que nous envoyons là-bas pour qu'elle soit mise près du monument de Champlain. Devant le massif de maçonnerie, une architecture légère, un édicule, qui serait comme une châsse de pierre, abriterait le buste et l'isolerait, et ainsi l'art français apporterait son offrande toute simple, et toute belle et s'associerait à la puissante commémoration américaine.

L'idée parut juste et digne—digne du gouvernement et de l'ambassade qui nous l'ont confiée, digne de l'homme qui fut, il y a trois siècles, le champion de notre pays, digne de la République-sœur, et la France a souscrit cette carte de visite qui sera portée là-bas en son nom.

L'inauguration du monument a lieu, en 1912; une délégation française va remettre au comité d'érection le bronze de Rodin. Le temps pressait. Le bronze, qui demandait quelques remaniements, a été vite achevé et la pensée du maître a fait de l'ensemble une chose délicate et fière, une fleur de France fleurant bon l'art, au pied du colossal monument. Il faut de l'argent, un peu: mais il faut surtout une hâte réfléchie pour éviter à la fois une faute de goût et un manque d'exactitude. *Le Figaro* nous a ouvert ses colonnes; *le Temps*, *le Matin*, la presse parisienne nous ont aidés et notre appel aux amis de l'Amérique et aux amis de la France a trouvé écho et succès.





## L'ŒUVRE DE SAMUEL CHAMPLAIN



C'est tout un passé d'aventures, de flamme et de sage énergie, que les États-Unis se préparent à célébrer, en remontant vers leurs origines et en faisant revivre la figure, trop oubliée, de S. Champlain. Qui connaît ce nom, aujourd'hui, parmi nous? Et pourtant, qui devrait ignorer la gloire du fondateur d'une colonie devenue un vaste empire et qui garde, au delà des mers, les traits caractéristiques, les vertus natives et l'antique renom de la race française?

Samuel Champlain, né au Brouage, appartient à l'époque d'Henri IV et de Richelieu. De son état, il était marin, capitaine au long cours. Il a laissé un *Traité de la marine et du bon marinier*, écrit en langue naïve et savoureuse, où l'on trouve des préceptes de conduite dont plus d'un homme de mer ferait encore son profit. Dans ce livret, l'excellent homme s'est peint au naturel. Taciturne et peu communicatif, il était actif, brave, prudent et humain. C'est ainsi qu'il sut faire aimer le nom de la France par les peuplades naïves au milieu desquelles il passa les longues années d'une vie souvent solitaire.

Il était entré dans ce que nous appellerions aujourd'hui, la carrière coloniale, sous les auspices d'une femme dont le nom est tout aussi ignoré que le sien, mais qui a cependant de fiers états de service, puisqu'elle fut la protectrice et véritablement la patronne de deux hommes qui comptent dans notre histoire: Champlain, dont nous parlons, et le cardinal de Richelieu. C'est Antoinette de Pons, marquise de Guercheville, dame d'honneur de Marie de Médicis.

Mme de Guercheville mériterait d'être célèbre, rien que pour la jolie réponse qu'elle fit à Henri IV. Celui-ci l'avait trouvée à son goût. Elle était belle femme, en effet, et assez mal mariée, aubaine toute trouvée pour le

Vert-Galant. Un jour qu'il la pressait: «Sire, lui dit-elle, je ne suis pas d'assez haute naissance pour être votre femme, mais je suis de trop bonne maison pour être votre maîtresse.» Le Roi se le tint pour dit et, sans insister davantage, il la proclama, de bonne grâce, la dame la plus vertueuse de la Cour.

Jolie femme et vertueuse, elle s'entendait cependant aux affaires. En outre, elle avait le souci d'étendre au loin le renom de la France et la gloire du Christ. C'est pour ces diverses raisons, qu'en l'année 1610, elle fit, dans la Cour, une quête, pour réunir une somme destinée à l'entretien d'un certain nombre de missionnaires dans la Nouvelle-France; cette somme devait servir en même temps de fonds de roulement à un commerce de pelleteries et de pêcheries, nécessaire pour faire prospérer la colonie et les missions. De l'acte de charité, on en vint à un contrat d'association passé en due forme par devant notaire; et ainsi fut fondée la première Compagnie qui entreprit sérieusement l'œuvre de la colonisation du Canada. Champlain, qui avait déjà fait plusieurs voyages en Amérique septentrionale, entra au service de cette Compagnie.

Déjà, au cours d'une de ses précédentes explorations, il avait eu l'intuition du vrai lieu où devaient se concentrer les efforts de la colonie naissante. Remontant le Saint-Laurent, négligeant le port de Tadoussac, où se faisait jusque-là le commerce de pelleteries, il s'était établi à un endroit où le fleuve se resserre. Voici ses propres paroles, si intéressantes dans leur simplicité: «Trouvant un lieu le plus étroit de la rivière, que les habitants du pays appellent Québec, j'y fis bâtir et édifier une habitation, défricher des terres et faire quelques jardinages.» Telle fut l'origine modeste de la future capitale du Canada et de la grande ville qui a élevé naguère une statue à S. Champlain.

Quel joli roman d'aventures que le récit de sa vie, tel qu'il le fait lui-même dans un livre dédié au cardinal de Richelieu. Quelle sensation de fraîche et naïve nature, au cours de ces pérégrinations où, toujours peu accompagné, souvent seul, Champlain va droit devant lui sur cette terre nouvelle qui offre à sa course errante des paysages qui, si fréquemment, lui rappellent la terre de France. Ce sont des prairies, des bouquets d'arbres, des champs de maïs ou d'orge, des plants de tabac, des buissons de myrtilles et de framboisiers. Certes, les hivers sont rudes, les neiges épaisses, le froid intense; mais,

jusque dans cette rigueur de l'hiver, il y a quelque chose qui rappelle encore la chère patrie. Et les froids ne sont pas si âpres qu'ils empêchent la vigne de pousser. Et, partout, ce sont les arbres familiers, le chêne, le frêne, le hêtre, le noyer et l'ormeau.

L'explorateur erre du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest, se laissant guider le plus souvent, trompé par les récits obscurs ou les contes merveilleux des peuplades sauvages au milieu desquelles il s'est accoutumé à vivre. Il remonte le cours du Saint-Laurent, franchit les rapides, détermine l'emplacement des futures grandes villes, Montréal, Ottawa. Il rencontre un grand lac qui lui paraît une mer intérieure; il le traverse, c'est le lac Ontario; un autre ensuite, c'est le lac Huron. S'il tourne au Sud, vers la terre de Virginie, il découvre un autre lac encore, qu'il appelle lui-même le lac Champlain.

Mais le Nord surtout l'attire: c'est le pays des belles fourrures et le grand commerce des pelleteries qui se fait à la côte vient de là. Champlain sait qu'il y a de ce côté d'immenses terres nouvelles: le Labrador, le pays des Esquimaux. Il n'ignore pas qu'en marchant toujours dans ce sens, il trouverait la mer. Mais faute de ressources, il est obligé de s'arrêter au moment où il s'approche déjà de la baie d'Hudson. Dès lors, il a conçu le projet, commun à tous les explorateurs de ces régions, de trouver au Nord le chemin qui, par mer, réunirait l'Europe à la Chine et aux Indes orientales. Les forces et le temps lui manquent, mais, du moins, il a posé le problème.

Un autre rêve, plus vaste encore, le hante. Et c'est ici que Samuel Champlain dépasse, à nos yeux, la mesure d'un aventurier hardi ou d'un explorateur sagace, pour atteindre celle d'un véritable homme d'État et d'un fondateur d'empire.

Tournant ses regards vers le Sud, il a deviné l'avenir de ces immenses contrées qu'il n'a fait qu'entrevoir, mais qui seront bientôt le champ d'action de la grande confédération américaine. Par une conception véritablement géniale, il songe, dès le début du dix-septième siècle, à réunir en une seule domination, par l'intérieur des terres, les établissements fondés par les Français sur divers points de l'Amérique du Nord. Il devine l'importance qu'auraient, comme trait d'union, la série des grands lacs qu'il a découverts et les grands fleuves qui vont vers le Sud.

Il voudrait réunir le Canada à la Louisiane et à la Floride. Champlain rêvait d'une Amérique française. Tel était le plan gigantesque que cet homme d'action avait conçu et à la réalisation duquel il consacra sa vie.

Vingt fois, il fit le voyage, aller et retour, sur ces médiocres galiotes de quinze ou vingt tonneaux qui suffisaient aux vigoureux marins d'alors. En France, il remua ciel et terre. Il vit le cardinal de Richelieu et l'intéressa à sa cause. Mais celui-ci était alors très occupé: il était retenu par nos éternelles dissensions intérieures et assiégeait La Rochelle.

Champlain put du moins empêcher, qu'en ce qui concernait la colonie du Canada, la grande faute, accomplie plus tard au dix-huitième siècle, ne fût commise un siècle plus tôt. En 1629, au cours des négociations qui suivirent la prise de La Rochelle, on avait abandonné à l'Angleterre les établissements de la Nouvelle-France. Grâce à l'intervention directe et personnelle de Champlain, le Canada nous fut restitué. A partir de cette époque, la colonie, fondée et défendue, prend un réel développement. Champlain trouva, d'ailleurs, jusqu'à sa mort, en 1635, l'appui du grand cardinal, et c'est par la collaboration de ces deux hommes qu'une fille nouvelle de la France se mit à grandir et à prospérer au delà des mers.

Les contemporains n'ont guère apprécié les mérites de Champlain. Ses successeurs ne se sont pas toujours montrés dignes de l'héritage qu'il avait laissé. Mais, après trois siècles, sa renommée renaît pure et sans tache. De son vivant, il n'a fait que du bien. Les sauvages, au milieu desquels il marchait avec confiance, l'aimaient et se fiaient en lui. Par là encore, il a laissé des exemples et inauguré une des traditions les plus persistantes de l'exploration et de la colonisation françaises.

«Le Français est-il colonisateur?» telle est la question qui se pose autour de nous, au moment où un vaste empire colonial vient de nouveau de nous être acquis par les efforts persévérants de nos explorateurs, de nos missionnaires et de nos soldats. «Le Français est-il colonisateur?» La réponse à cette question est dans la vie d'un Samuel Champlain et dans les progrès toujours croissants de la belle colonie française qui, détachée depuis plus d'un siècle de la mère patrie, se développa en terre américaine.

Si le vaste rêve de Champlain n'a pas été réalisé tout entier, du moins son œuvre subsiste et la leçon de sa vie peut instruire les générations présentes.

D'audacieuses entreprises démontrent chaque jour qu'elles comptent des hommes dignes de leurs glorieux devanciers. Mais il ne suffit pas d'entreprendre: il faut persévérer et conduire à bonne fin. Et c'est pourquoi nous devons être particulièrement attentifs à tout ce qui nous vient de cette population française de l'Amérique du Nord, qui garde les vertus des ancêtres et qui nous donne, à son tour, un double et excellent exemple: durer d'abord; en outre, croître et multiplier.



## **APPENDICES**

## LA DÉLÉGATION FRANÇAISE AU 3<sup>e</sup> CENTENAIRE DE CHAMPLAIN



La délégation française, groupée par le Comité France-Amérique, pour participer au troisième centenaire de Champlain, s'est embarquée le 20 avril 1912 à bord de *la France*, lors du voyage d'inauguration de ce navire.

Elle apporte le buste de «la France» sculpté par Rodin et acquis par souscription publique. Sur la plaque de bronze, qui forme fond à ce buste en bas-relief, sont inscrits ces mots:

*LE 20 JUILLET 1609 LE FRANÇAIS S. CHAMPLAIN  
A DÉCOUVERT LE LAC QUI PORTE SON NOM.  
LE 3 MAI 1912,  
LES ÉTATS DE NEW-YORK ET DE VERMONT  
ÉLEVANT CE MONUMENT,  
UNE DÉLÉGATION FRANÇAISE A SCELLÉ  
CETTE FIGURE DE  
LA FRANCE.*

La délégation française est composée de la manière suivante:

*Chef de la mission:*

M. GABRIEL HANOTAUX, de l'Académie française, Président du Comité France-Amérique.

M. POINCARÉ, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, est personnellement représenté par M. le Comte CHARLES DE CHAMBRUN, secrétaire d'ambassade.

*Membres de la mission:*

MM.

ÉTIENNE LAMY, de l'Académie française.

RENÉ BAZIN, de l'Académie française.

CORMON, président de l'Académie des Beaux-Arts.

Le Général BRUGÈRE, ancien vice-président du Conseil supérieur de la Guerre.

VIDAL DE LA BLACHE, de l'Institut, professeur à la Sorbonne, représentant l'Université de Paris.

LOUIS BARTHOU, député, ancien ministre.

Le Baron D'ESTOURNELLES DE CONSTANT, sénateur,

Le Comte de ROCHAMBEAU.

Le Général LEBON, ancien membre du Conseil supérieur de la Guerre.

La mission était accompagnée des personnes suivantes qui complétaient la délégation du Comité France-Amérique:

LÉON BARTHOU, représentant l'Aéro-Club.

LOUIS BLÉRIOT.

Le DUC DE CHOISEUL.

DAL PIAZ, directeur général de la Compagnie Transatlantique.

GIRARD.

GABRIEL LOUIS-JARAY, membre du Conseil d'État, secrétaire général du Comité France-Amérique et de la délégation





# LISTE GÉNÉRALE DE SOUSCRIPTION

## A «LA FRANCE» DE RODIN

*Offerte aux États-Unis*

*pour faire participer la France à la Commémoration*

*du troisième centenaire de Champlain.*

### MM.

	Francs
Le Président de la République	2.000.00
A. Dubost, président du Sénat	250.00
H. Brisson, président de la Chambre	250.00
De Selves, ministre des Affaires étrangères [1]	1.000.00
Dujardin-Beaumetz, sous- secrétaire d'État aux Beaux- Arts [1a]	1.000.00
Jusserand, ambassadeur de France aux États-Unis	500.00
Marquis de Vogüé, de l'Académie Française, membre du Comité de patronage du Comité F.-A.	100.00
Alexandre Ribot, de l'Académie Française, membre du	10.00

Comité de patronage du Comité F.-A.	
Étienne Lamy, de l'Académie Française, membre du Comité de patronage du Comité F.-A.	100.00
Raymond Poincaré, de l'Académie Française, membre du Comité de patronage du Comité F.-A. <sup>[2]</sup>	100.00
Paul Deschanel, de l'Académie Française, membre du Comité de patronage du Comité F.-A.	100.00
Paul Hervieu, de l'Académie Française, membre du Comité de patronage du Comité F.-A.	50.00
Gabriel Hanotaux, de l'Académie Française, président du Comité France- Amérique	100.00
Général de Lacroix, ancien vice-président du Conseil supérieur de la guerre, membre du Comité de patronage du Comité F.-A.	30.00
Le général Brugère, ancien vice-président du Conseil supérieur de guerre, président de la section des États-Unis du Comité France-Amérique	100.00
Comte de Rochambeau, membre du Comité de patronage du Comité F.-A.	10.00

Compagnie générale transatlantique	2.000.00
James H. Hyde, membre du Conseil de la section des États-Unis du Comité F.-A.	500.00
Gabriel Louis-Jaray, secrétaire général du Comité F.-A., membre du Conseil d'État	100.00
Banque Morgan, Harjes et Cie	500.00
Poirrier, sénateur	20.00
A. Calvet, sénateur	100.00
Georges Leygues, député	500.00
Alexandre Millerand, député <sup>[3]</sup>	100.00
Banque de l'Union Parisienne	500.00
Piccioni, ministre plénipotentiaire, membre du Conseil de direction du Comité F.-A.	100.00
Demellette, président du Syndicat général de l'industrie hôtelière	100.00
Leroy-White, président de la Fédération de l'Alliance française aux États-Unis	100.00
Saudray, président de la Chambre des agents et représentants pour l'exportation	100.00
Abbé Félix Klein	10.00
Heurteau, délégué général du Conseil d'administration de la Compagnie d'Orléans, vice- président du Comité France- Amérique	25.00

Pierre de Nolhac, conservateur du Musée de Versailles	20.00
Alfred Mayen	200.00
G. de C.-M.	250.00
Henri Froidevaux, rédacteur en chef de <i>France-Amérique</i>	10.00
Vicomte de Foucauld, administrateur du Comité	10.00
Fernand Paris, chef du service de propagande du Comité	10.00
Willy Blumenthal	100.00
Hôtel de Crillon, place de la Concorde	100.00
Baron d'Anthouard, ministre de France	20.00
André Benac, administrateur de la Banque de Paris et des Pays-Bas, membre du Conseil de direction du Comité F.-A.	100.00
Guenard, secrétaire général de «La Canadienne»	10.00
Ed. Noetzlin, président du Conseil d'administration de la Banque de Paris et des Pays- Bas	200.00
Boutroux, de l'Institut, vice- président de la section des États-Unis du Comité France-Amérique	10.00
Edward Tuck, vice-président de la section des États-Unis du Comité France-Amérique	500.00
Fernand Laudet, directeur de la <i>Revue hebdomadaire,</i>	20.00

membre du Conseil de direction du Comité F.-A.	
Ed. Fabre-Luce, vice-président du Conseil d'administration du Crédit Lyonnais, membre du Conseil de direction du Comité F.-A	100.00
Mme J. Bogelot, membre du Conseil supérieur d'assistance et d'hygiène publiques	5.00
Édouard Julhiet, membre du Conseil de la section des États-Unis du Comité F.-A.	50.00
Appell, de l'Institut, doyen de la Faculté des Sciences, président de la Commission de l'enseignement de la Ligue française de propagande du Comité	25.00
Léon Grunbaum	100.00
Houbigant, parfumeur	100.00
Antonio Dellepiane, professeur à l'Université de Buenos-Ayres, agréé à l'Université de Paris	100.00
Fernand Devise, administrateur de la Compagnie générale transatlantique	50.00
Vidal de la Blache, de l'institut, professeur à la Sorbonne, membre du Conseil de la section des États-Unis du Comité F.-A.	20.00

Henri Cachard, ancien président de la Chambre de Commerce américaine de Paris, membre du Conseil de la section des États-Unis du Comité F.-A	100.00
Lequime	20.00
Banque internationale du Canada	500.00
Caisse hypothécaire canadienne	200.00
Maison d'orfèvrerie Christofle et Cie	200.00
Girard, fabricant de produits pharmaceutiques	100.00
Shoninger, président de la Chambre de Commerce américaine, vice-président de la section des États-Unis du Comité F.-A.	100.00
Maison d'édition Hachette et Cie	100.00
A. Legallet, président de la French-American Bank de San-Francisco	100.00
Gaston Liégeard	25.00
Charles Lamy, président de la Chambre de Commerce de Limoges	20.00
André Hallays	50.00
Alfred S. Heidelberg, vice- président de la Chambre de Commerce américaine	100.00
Maison de Champagne Pommery et Greno	50.00
Izoulet, professeur au Collège de France	100.00

Charles de Lesseps	50.00
Duc et duchesse de Choiseul	100.00
Percy Peixotto	100.00
J.-C. Duval	100.00
Raphaël-Georges Levy, banquier, professeur à l'École des Sciences politiques, membre du Conseil de direction du Comité F.-A.	100.00
La Canadienne	25.00
Comte Michel de Pierredon, membre du Conseil de la section des États-Unis du Comité F.-A.	100.00
Kleczkowski, ministre de France, membre du conseil de direction du Comité F.-A.	50.00
Guillemin, ministre plénipotentiaire	50.00
Joseph Willermoz	10.00
E. Sacquet, ingénieur	5.00
R. Koch, chef du bureau des étrangers au Crédit Lyonnais	20.00
Sidney B. Veit, membre de la Chambre de commerce américaine de Paris	25.00
Georges Aubert, banquier	100.00
Gauger	10.00
Léon Lévy, directeur de Châtillon-Commentry	25.00
V. Faga	20.00
Henri Vignaud, ancien conseiller de l'ambassade des États-Unis, membre du	26.00

Conseil de la section des États-Unis du Comité F.-A.	
Maurice Fenaille	500.00
Marcel Proust et le docteur Proust	100.00
L'Action Française	100.00
H. Vaugeois, L. Daudet, Ch. Maurras, L. de Montesquiou, L. Moreau, M. Pujo, P. Robain, R. de Boisfleury, J. Rivain, B. de Vésins: en souvenir de la revanche militaire et maritime de Louis XVI, moins de vingt ans après que Louis XV eut perdu l'empire colonial fondé par Louis XIII et Louis XIV	50.00
S. de Jonge	100.00
Le Comité de patronage des étudiants étrangers, près l'Université de Grenoble	50.00
Maison d'édition Larousse	200.00
Comtesse de Saint-Romans, née Slidell	100.00
Colonel Marchand et Madame, née de Saint-Romans	100.00
Adolphe Carnot, de l'Institut	20.00
Chambre de commerce de Lyon	100.00
Henri Grognez	10.00
Louis Arnould, professeur à la Faculté de Poitiers	10.00
Maison de fourrures Révillon frères	200.00

Chambre de commerce de Reims	20.00
Leau, de «la Canadienne»	10.00
La baronne d'Erlanger, née Slidell	100.00
Toutain (Jean Revel)	100.00
Brière, ancien commissaire de la Marine	100.00
Dorizon, directeur général de la Société générale	100.00
Maurice Léon, du barreau de New-York	50.00
De Grandmaison, député	20.00
F. Guillain, ancien ministre, membre du Conseil de direction du Comité F.-A.	50.00
Darboux, secrétaire perp. de l'Académie des sciences, membre du Conseil de direction du Comité F.-A.	25.00
Alexis Rostand, président du Conseil d'administration du Comptoir national d'Escompte	100.00
Eugène Étienne, député, membre du Comité de patronage du Comité F.-A	100.00
Louis Brunschwig, vice- président de la Chambre de commerce française de la Havane	25.00
Émile Dupont, sénateur, président du Comité français des expositions à l'étranger	100.00

Pierre Saint-Girons, avocat à la Cour d'appel	10.00
Aynard, député, membre du Comité de patronage du Comité F.-A.	100.00
Francastel, consul général de France à la Nouvelle-Orléans	25.00
C. Inman Barnard, correspondant du <i>The New York Tribune</i>	50.00
Mac Dougall Hawkes, vice- président de l'Institut français de New-York	100.00
Xavier Charmes, de l'Institut La Chambre de Commerce de Paris	200.00
Max Leclerc, éditeur (maison Armand Colin), membre du Conseil de la section des États-Unis du Comité F.-A.	100.00
Anatole Leroy-Beaulieu, de l'Institut, directeur de l'École des sciences politiques, vice- président du Comité F.-A	50.00
Jean de Pulligny, directeur de la Mission française d'ingénieurs aux États-Unis	100.00
Gustave Benoist, ex-mécanicien de la Marine, promoteur du monument de Liniers à Niort	5.00
Un groupe de Français de Santiago du Chili	100.00
Luis J. Supervielle, président de la Banque d'assurances d'État, à Montevideo	100.00

La Chambre de commerce française de Rio de Janeiro	50.00
Comte de Reganhac	5.00
Jean Guiffrey, en mission au musée de Boston	50.00
Firmin Roz, secrétaire de la section des États-Unis du Comité F.-A.	10.00
Mme Depew	100.00
Paul Desprez, ministre de France	20.00
Thurwanger, président du cercle français de Boston	10.00
Léon Bocqueraz, président de l'Alliance française à San- Francisco	250.00
Roger Bocqueraz	250.00
P.-A. Bergerot, ancien président de l'hôpital français de San- Francisco	500.00
Charles Carpy, ancien président de la French Bank of Savings	250.00
J.-M. Dupas, ancien président de l'Alliance française à San- Francisco	250.00
Willis Folk	250.00
G. Fouchan, ancien président de l'hôpital français	250.00
H. Mérou, consul général de France à San-Francisco	25.00
C. de Cazotte, consul de France à San-Francisco	25.00
<i>L'Écho de l'Ouest</i> , à San- Francisco.	50.00

Raphaël Weill, propriétaire de <i>l'Écho de l'Ouest</i> , à San- Francisco.	500.00
Léon L. Rey	500.00
Docteur Georges Juilly	12.00
Alfred Blanc	2.50
Marius Mathieu	2.00
Émile Raas	12.00
Louis Savart	5.00
E. Féret	5.00
Un ami	5.00
A.-M. Rolland	12.00
Géo Tessier	5.00
J. Delabriandais	2.50
P. Viguié	2.50
A. Helip	5.00
Un Français	25.00
Louis Baylacq	5.00
Pierre Barbé	2.50
A. Lompré	5.00
Henri Ruellan	2.50
Laurence Vergez	2.50
Simon Toulouse	2.50
J.-L. Bourdieu	2.50
L. L.	2.50
Joseph Barbé	5.00
Justin Carroul	5.00
Un Béarnais	2.50
Abel Chevalley, ministre plénipotentiaire, s.-directeur d'Amérique au ministère des Affaires étrangères, membre	50.00

du Conseil de direction du Comité	
Le général Lebon, ancien membre du Conseil supérieur de la guerre, membre du Conseil de direction du Comité	30.00
Paléologue, ministre plénipotentiaire, directeur des Affaires politiques au ministère des Affaires étrangères	30.00
André Michel, conservateur des Musées nationaux, membre du Conseil de la section des États-Unis du Comité	20.00
Prosper Bouneault, promoteur du monument Liniers à Niort	10.00
Le professeur Grasset, professeur à l'Université de Montpellier	50.00
Commandant Léonce Abeille	10.00
Comte Fernand de Montebello	20.00
J.-C. Duval	100.00
Gaston Bouzanquet, promoteur du monument Montcalm	20.00
Béthune	20.00
Paul W. Bartlett, président de <i>l'American Art Association</i> , membre du Conseil de la section des États-Unis du Comité	50.00
Francis Vielé-Griffin, membre du Conseil de la section des États-Unis du Comité	100.00

Walter Gay, membre du Conseil de la section des États-Unis du Comité	100.00
Lazare Weiller, membre du Conseil de la section des États-Unis du Comité	100.00
Paul Doumer, sénateur, membre du Comité de patronage du Comité	20.00
Croiset, doyen de la Faculté des lettres de Paris, membre du Conseil de direction du Comité	20.00
André Thome, membre du Conseil de direction du Comité	100.00
J. Gauguier, président du tribunal civil à Meaux	20.00
Mme Juliette Adam	25.00
Amiral Gervais, membre du Comité de patronage du Comité	5.00
André Javey, membre du Conseil de la section des États-Unis du Comité	100.00
Le Crédit Algérien	100.00
Méline, sénateur, ancien président du Conseil	20.00
D'Eichthal, de l'Institut	25.00
Frank-Mason, consul général des États-Unis, membre du Conseil de la section des États-Unis	100.00
L. Marie, délégué du chemin de fer du Nord au Congrès de	25.00

Washington	
Louis Barthou, député des Basses-Pyrénées	100.00
Jean Dupuy, Ministre des Travaux publics	100.00
Jules Corréard, Inspecteur des Finances	10.00
Auguste Isaac, Président de la Chambre de commerce de Lyon	25.00
Major Mahan	50.00
Steeg, Ministre de l'Intérieur	100.00
Docteur Charcot	50.00
Morel, sculpteur	10.00
Bibliothèque d'art et d'archéologie	100.00
Comte J. de Pourtalès	25.00
Léon Barthou, Maître des Requêtes honoraire au Conseil d'État	50.00
Mazery	10.00
L. Klotz, Ministre des Finances	100.00
Léon Lhermitte, de l'Institut	20.00
René Bazin, de l'Académie française	50.00
Briand, Ministre de la Justice	100.00
Paul de Rousiers	100.00
Lebrun, Ministre des Colonies	100.00
Guirot	2.00
Constantin Mennesson	20.00
Magenties	10.00
Macaigne	5.00
Prince Pierre d'Arenberg	20.00

Jeannot

5.00





## L'ŒUVRE DU COMITÉ FRANCE-AMÉRIQUE



Le Comité France-Amérique, sous les auspices duquel s'est préparée la manifestation en l'honneur de Champlain, a été fondé à la fin de 1909 par un grand nombre de personnalités; elles ont lancé l'appel suivant, qui résume le programme du Comité:

Les Français qui signent cet appel viennent de fonder une institution qui se consacre à une œuvre urgente de rapprochement et de sympathie entre la France et les nations américaines; c'est le Comité France-Amérique.

Travailler au développement des relations économiques, intellectuelles, artistiques, etc., entre les nations du Nouveau Monde et la nation française; fonder une Revue mensuelle et y coordonner les renseignements les plus complets sur la vie économique et intellectuelle des peuples américains; attirer en France des étudiants et des voyageurs des deux Amériques, et leur préparer un accueil cordial; encourager toute œuvre ou toute action qui fera connaître l'Amérique en France ou la France en Amérique, telle sera la direction donnée à nos efforts.

Les soussignés font appel au concours généreux et au dévouement actif de ceux qui, en France, s'intéressent aux Amériques et de ceux qui, dans les Amériques, s'intéressent à la France.

Le Comité s'est consacré, depuis lors, à une œuvre urgente de rapprochement et de sympathie mieux éclairée entre la France et l'Amérique; son nom résume la pensée qui a présidé à sa fondation.

Unir de plus en plus les deux pays, faire mieux connaître l'Amérique à la France et la France à l'Amérique, tel est son programme, et nous aurions dû dire, tout de suite, pour ne laisser aucun doute: les deux Amériques. Car, si l'Amérique du Nord offre un champ plus vaste, l'Amérique du Sud nous invite à une sympathie étroite en raison de la race et de la culture générale à tendance latine plus accusée. Cette tendance est, il est vrai, répandue sur tout le continent: du Canada au détroit de Magellan, par le Mexique et les républiques centrales, partout, une forte mixture de sang latin se retrouve dans les artères des races neuves. Mais, c'est surtout à l'Amérique du Sud que s'applique le fameux proverbe américain: «Du sang ce n'est pas de l'eau.»

Donc, les deux Amériques sollicitent, à des titres divers, l'attention du Comité. Quoique le champ soit vaste, jusqu'à en être effrayant, il n'en retranche aucune partie. L'heure n'est pas venue de restreindre et de spécialiser. Rien n'existe; il faut créer d'abord. L'avenir se débrouillera.

Il ne peut s'agir, bien entendu, de pénétration ou d'expansion, mais bien de collaboration et d'accord. Nous avons à emprunter de l'Amérique, autant qu'à lui apporter. Si notre civilisation plus ancienne est plus raffinée, comment ne se retournerait-elle pas vers les exemples de vigueur, de réalisme et d'énergie, qui lui sont donnés par le jeune continent? Nos vieilles villes ont leurs cathédrales et leurs donjons; ses villes récentes ont leurs usines et leurs gratte-ciels. Nous suons l'histoire, ils respirent l'avenir; toutes les grandeurs ont leur efficacité et leur poésie.

La première pensée fut de grouper, en France, les hommes qui s'intéressent aux Amériques, dans l'espoir de grouper, un jour, aux Amériques, les hommes qui s'intéressent à la France, et, si c'était possible, de réunir ces bonnes volontés dispersées en un faisceau qui, par le simple rapprochement, deviendrait une force.

Les concours que le Comité a recueillis ont été si nombreux que, dès 1911, le nombre de ses membres actifs et de ses adhérents approchait du millier. Après avoir organisé ainsi en France une base solide, il a fondé des comités

correspondants en Amérique; les premiers se sont fondés à Montréal et à la Nouvelle-Orléans; d'autres sont créés ou en voie de formation à New-York, Sao-Paolo, Rio de Janeiro, La Havane, Montévidéo, Buenos-Ayres et Santiago.

D'autre part, une section de propagande organise, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1912, un service de renseignements en Amérique sur le tourisme en France, l'enseignement français et les produits de l'industrie française. Enfin depuis le mois de mars 1912 des sections nationales ont été fondées; celle des États-Unis a comme membres de son bureau le général Brugère, M. E. Tuck, le président de la Chambre de commerce américaine, M. Boutroux et M. d'Estournelles de Constant.

Le Comité central de Paris, qui a son siège social, 21, rue Cassette, se compose d'un bureau, d'un conseil de direction, de membres actifs et d'adhérents. Le bureau est actuellement formé des personnes suivantes:

*Président:* M. Gabriel HANOTAUX, de l'Académie française, ancien ministre des Affaires étrangères.

*Vice-présidents:* MM. le général BRUGÈRE; Anatole LEROY-BEAULIEU, de l'Institut, directeur de l'École des Sciences Politiques; HEURTEAU, délégué général du Conseil d'administration de la Compagnie d'Orléans; Vicomte Robert DE CAIX DE SAINT-AYMOUR.

*Trésorier:* M. le Comte R. DE VOGÜÉ.

*Secrétaire général:* M. Gabriel-Louis JARAY, auditeur au Conseil d'État.

Le Comité publie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1910, une revue mensuelle, *France-Amérique*, qui est la propriété du Comité [4].

Siège social: 21, rue Cassette, Paris, VI<sup>e</sup>; spécimen sur demande. Cette revue étudie la vie des nations américaines dans toutes leurs manifestations, politiques, nationales, économiques, financières, sociales, intellectuelles, artistiques, etc... Elle a publié régulièrement des articles et chroniques des auteurs les plus connus et les plus compétents. C'est une revue de luxe, qui paraît sur 92 pages de grand format, publie chaque mois des gravures ou

cartes en planche hors texte sur papier couché et a un supplément mensuel consacré au Canada.

En 1912, cette revue a offert à ses lecteurs deux séries d'articles sur les chemins de fer en Amérique et sur les relations des ports et centres commerciaux en France avec l'Amérique. Enfin, pour faire de plus en plus de cette Revue le grand périodique américain de langue française, le Comité développe les chroniques mensuelles, en les groupant sous trois rubriques: la vie économique, commerciale et financière; la vie politique et internationale; la vie intellectuelle, sociale et artistique. Désormais ses lecteurs trouvent soit mensuellement, soit périodiquement, à côté des chroniques spéciales à chaque pays d'Amérique, les chroniques générales suivantes: Finances publiques: budget, dette et circulation monétaire, par M. F. Lefort; Chronique commerciale: produits, changes et frets d'Amérique, par M. P. Gebhard; Propriété industrielle, littéraire et artistique, par M. Georges Chabaud, avocat à la Cour d'appel; Actes et faits internationaux, par M. Georges Salle, professeur à l'Université de Lille; Cartographie américaine, par M. le capitaine Périer, du service géographique de l'armée; Antiquités américaines, par le docteur Rivet, assistant au Muséum, etc.

*France-Amérique* est la revue d'un Comité dont l'œuvre est faite de dévouement désintéressé, de souci patriotique, d'amitié franco-américaine et de conciliation des intérêts de pays américains et de la France.





# TABLE DES MATIÈRES



- I.—LA FRANCE ET LE TROISIÈME CENTENAIRE DE CHAMPLAIN.
- II.—POUR UN GRAND FRANÇAIS.
- III.—L'ŒUVRE DE SAMUEL CHAMPLAIN.

## APPENDICES:

- I.—La Délégation française au 3<sup>e</sup> centenaire de Champlain.
- II.—Liste générale de souscription à «la France» de Rodin offerte aux États-Unis pour faire participer la France à la commémoration du troisième centenaire de Champlain.
- III.—L'œuvre du Comité France-Amérique.

## PLANCHES HORS TEXTE:

- I.—Signature de Samuel Champlain.
- II.—Portrait de Samuel Champlain.

## NOTES:

[1] A l'époque de l'ouverture de la souscription.

[1a] A l'époque de l'ouverture de la souscription.

[2] Aujourd'hui président du Conseil et ministre des Affaires étrangères.

[3] Aujourd'hui ministre de la Guerre.

[4] Cotisation minimum des adhérents, donnant droit au service de la Revue et prix d'abonnement: France: 24 francs; Amérique: 25 francs; Étranger: 26 francs.

\*\*\* END OF THE PROJECT GUTENBERG EBOOK CHAMPLAIN \*\*\*

Updated editions will replace the previous one—the old editions will be renamed.

Creating the works from print editions not protected by U.S. copyright law means that no one owns a United States copyright in these works, so the Foundation (and you!) can copy and distribute it in the United States without permission and without paying copyright royalties. Special rules, set forth in the General Terms of Use part of this license, apply to copying and distributing Project Gutenberg™ electronic works to protect the PROJECT GUTENBERG™ concept and trademark. Project Gutenberg is a registered trademark, and may not be used if you charge for an eBook, except by following the terms of the trademark license, including paying royalties for use of the Project Gutenberg trademark. If you do not charge anything for copies of this eBook, complying with the trademark license is very easy. You may use this eBook for nearly any purpose such as creation of derivative works, reports, performances and research. Project Gutenberg eBooks may be modified and printed and given away—you may do practically ANYTHING in the United States with eBooks not protected by U.S. copyright law. Redistribution is subject to the trademark license, especially commercial redistribution.

START: FULL LICENSE

# THE FULL PROJECT GUTENBERG™ LICENSE

PLEASE READ THIS BEFORE YOU DISTRIBUTE OR USE THIS WORK

To protect the Project Gutenberg™ mission of promoting the free distribution of electronic works, by using or distributing this work (or any other work associated in any way with the phrase “Project Gutenberg”), you agree to comply with all the terms of the Full Project Gutenberg License available with this file or online at [www.gutenberg.org/license](http://www.gutenberg.org/license).

## **Section 1. General Terms of Use and Redistributing Project Gutenberg electronic works**

1.A. By reading or using any part of this Project Gutenberg electronic work, you indicate that you have read, understand, agree to and accept all the terms of this license and intellectual property (trademark/copyright) agreement. If you do not agree to abide by all the terms of this agreement, you must cease using and return or destroy all copies of Project Gutenberg electronic works in your possession. If you paid a fee for obtaining a copy of or access to a Project Gutenberg electronic work and you do not agree to be bound by the terms of this agreement, you may obtain a refund from the person or entity to whom you paid the fee as set forth in paragraph 1.E.8.

1.B. “Project Gutenberg” is a registered trademark. It may only be used on or associated in any way with an electronic work by people who agree to be bound by the terms of this agreement. There are a few things that you can do with most Project Gutenberg electronic works even without complying with the full terms of this agreement. See paragraph 1.C below. There are a lot of things you can do with Project Gutenberg electronic works if you follow the terms of this agreement and help preserve free future access to Project Gutenberg electronic works. See paragraph 1.E below.

1.C. The Project Gutenberg Literary Archive Foundation (“the Foundation” or PGLAF), owns a compilation copyright in the

collection of Project Gutenberg electronic works. Nearly all the individual works in the collection are in the public domain in the United States. If an individual work is unprotected by copyright law in the United States and you are located in the United States, we do not claim a right to prevent you from copying, distributing, performing, displaying or creating derivative works based on the work as long as all references to Project Gutenberg are removed. Of course, we hope that you will support the Project Gutenberg mission of promoting free access to electronic works by freely sharing Project Gutenberg works in compliance with the terms of this agreement for keeping the Project Gutenberg name associated with the work. You can easily comply with the terms of this agreement by keeping this work in the same format with its attached full Project Gutenberg License when you share it without charge with others.

1.D. The copyright laws of the place where you are located also govern what you can do with this work. Copyright laws in most countries are in a constant state of change. If you are outside the United States, check the laws of your country in addition to the terms of this agreement before downloading, copying, displaying, performing, distributing or creating derivative works based on this work or any other Project Gutenberg work. The Foundation makes no representations concerning the copyright status of any work in any country other than the United States.

1.E. Unless you have removed all references to Project Gutenberg:

1.E.1. The following sentence, with active links to, or other immediate access to, the full Project Gutenberg License must appear prominently whenever any copy of a Project Gutenberg work (any work on which the phrase “Project Gutenberg” appears, or with which the phrase “Project Gutenberg” is associated) is accessed, displayed, performed, viewed, copied or distributed:

This eBook is for the use of anyone anywhere in the United States and most other parts of the world at no cost and with almost no restrictions whatsoever. You may copy it, give it away or re-use it under the terms of the Project Gutenberg™ License included with

this eBook or online at [www.gutenberg.org](http://www.gutenberg.org). If you are not located in the United States, you will have to check the laws of the country where you are located before using this eBook.

1.E.2. If an individual Project Gutenberg electronic work is derived from texts not protected by U.S. copyright law (does not contain a notice indicating that it is posted with permission of the copyright holder), the work can be copied and distributed to anyone in the United States without paying any fees or charges. If you are redistributing or providing access to a work with the phrase “Project Gutenberg” associated with or appearing on the work, you must comply either with the requirements of paragraphs 1.E.1 through 1.E.7 or obtain permission for the use of the work and the Project Gutenberg trademark as set forth in paragraphs 1.E.8 or 1.E.9.

1.E.3. If an individual Project Gutenberg electronic work is posted with the permission of the copyright holder, your use and distribution must comply with both paragraphs 1.E.1 through 1.E.7 and any additional terms imposed by the copyright holder. Additional terms will be linked to the Project Gutenberg License for all works posted with the permission of the copyright holder found at the beginning of this work.

1.E.4. Do not unlink or detach or remove the full Project Gutenberg License terms from this work, or any files containing a part of this work or any other work associated with Project Gutenberg.

1.E.5. Do not copy, display, perform, distribute or redistribute this electronic work, or any part of this electronic work, without prominently displaying the sentence set forth in paragraph 1.E.1 with active links or immediate access to the full terms of the Project Gutenberg License.

1.E.6. You may convert to and distribute this work in any binary, compressed, marked up, nonproprietary or proprietary form, including any word processing or hypertext form. However, if you provide access to or distribute copies of a Project Gutenberg work in a format other than “Plain Vanilla ASCII” or other format used in the official

version posted on the official Project Gutenberg website ([www.gutenberg.org](http://www.gutenberg.org)), you must, at no additional cost, fee or expense to the user, provide a copy, a means of exporting a copy, or a means of obtaining a copy upon request, of the work in its original “Plain Vanilla ASCII” or other form. Any alternate format must include the full Project Gutenberg License as specified in paragraph 1.E.1.

1.E.7. Do not charge a fee for access to, viewing, displaying, performing, copying or distributing any Project Gutenberg works unless you comply with paragraph 1.E.8 or 1.E.9.

1.E.8. You may charge a reasonable fee for copies of or providing access to or distributing Project Gutenberg electronic works provided that:

- You pay a royalty fee of 20% of the gross profits you derive from the use of Project Gutenberg works calculated using the method you already use to calculate your applicable taxes. The fee is owed to the owner of the Project Gutenberg trademark, but he has agreed to donate royalties under this paragraph to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation. Royalty payments must be paid within 60 days following each date on which you prepare (or are legally required to prepare) your periodic tax returns. Royalty payments should be clearly marked as such and sent to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation at the address specified in Section 4, “Information about donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation.”
- You provide a full refund of any money paid by a user who notifies you in writing (or by e-mail) within 30 days of receipt that s/he does not agree to the terms of the full Project Gutenberg™ License. You must require such a user to return or destroy all copies of the works possessed in a physical medium and discontinue all use of and all access to other copies of Project Gutenberg™ works.
- You provide, in accordance with paragraph 1.F.3, a full refund of any money paid for a work or a replacement copy, if a defect in the electronic work is discovered and reported to you within 90 days of receipt of the work.

- You comply with all other terms of this agreement for free distribution of Project Gutenberg™ works.

1.E.9. If you wish to charge a fee or distribute a Project Gutenberg™ electronic work or group of works on different terms than are set forth in this agreement, you must obtain permission in writing from the Project Gutenberg Literary Archive Foundation, the manager of the Project Gutenberg™ trademark. Contact the Foundation as set forth in Section 3 below.

1.F.

1.F.1. Project Gutenberg volunteers and employees expend considerable effort to identify, do copyright research on, transcribe and proofread works not protected by U.S. copyright law in creating the Project Gutenberg™ collection. Despite these efforts, Project Gutenberg™ electronic works, and the medium on which they may be stored, may contain “Defects,” such as, but not limited to, incomplete, inaccurate or corrupt data, transcription errors, a copyright or other intellectual property infringement, a defective or damaged disk or other medium, a computer virus, or computer codes that damage or cannot be read by your equipment.

1.F.2. LIMITED WARRANTY, DISCLAIMER OF DAMAGES - Except for the “Right of Replacement or Refund” described in paragraph 1.F.3, the Project Gutenberg Literary Archive Foundation, the owner of the Project Gutenberg™ trademark, and any other party distributing a Project Gutenberg™ electronic work under this agreement, disclaim all liability to you for damages, costs and expenses, including legal fees. YOU AGREE THAT YOU HAVE NO REMEDIES FOR NEGLIGENCE, STRICT LIABILITY, BREACH OF WARRANTY OR BREACH OF CONTRACT EXCEPT THOSE PROVIDED IN PARAGRAPH 1.F.3. YOU AGREE THAT THE FOUNDATION, THE TRADEMARK OWNER, AND ANY DISTRIBUTOR UNDER THIS AGREEMENT WILL NOT BE LIABLE TO YOU FOR ACTUAL, DIRECT, INDIRECT, CONSEQUENTIAL, PUNITIVE OR INCIDENTAL DAMAGES

EVEN IF YOU GIVE NOTICE OF THE POSSIBILITY OF SUCH DAMAGE.

1.F.3. LIMITED RIGHT OF REPLACEMENT OR REFUND - If you discover a defect in this electronic work within 90 days of receiving it, you can receive a refund of the money (if any) you paid for it by sending a written explanation to the person you received the work from. If you received the work on a physical medium, you must return the medium with your written explanation. The person or entity that provided you with the defective work may elect to provide a replacement copy in lieu of a refund. If you received the work electronically, the person or entity providing it to you may choose to give you a second opportunity to receive the work electronically in lieu of a refund. If the second copy is also defective, you may demand a refund in writing without further opportunities to fix the problem.

1.F.4. Except for the limited right of replacement or refund set forth in paragraph 1.F.3, this work is provided to you 'AS-IS', WITH NO OTHER WARRANTIES OF ANY KIND, EXPRESS OR IMPLIED, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO WARRANTIES OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR ANY PURPOSE.

1.F.5. Some states do not allow disclaimers of certain implied warranties or the exclusion or limitation of certain types of damages. If any disclaimer or limitation set forth in this agreement violates the law of the state applicable to this agreement, the agreement shall be interpreted to make the maximum disclaimer or limitation permitted by the applicable state law. The invalidity or unenforceability of any provision of this agreement shall not void the remaining provisions.

1.F.6. INDEMNITY - You agree to indemnify and hold the Foundation, the trademark owner, any agent or employee of the Foundation, anyone providing copies of Project Gutenberg™ electronic works in accordance with this agreement, and any volunteers associated with the production, promotion and distribution of Project Gutenberg™ electronic works, harmless from all liability, costs and expenses, including legal fees, that arise directly or indirectly from any of the following which you do or cause to occur: (a)

distribution of this or any Project Gutenberg work, (b) alteration, modification, or additions or deletions to any Project Gutenberg work, and (c) any Defect you cause.

## **Section 2. Information about the Mission of Project Gutenberg**

Project Gutenberg is synonymous with the free distribution of electronic works in formats readable by the widest variety of computers including obsolete, old, middle-aged and new computers. It exists because of the efforts of hundreds of volunteers and donations from people in all walks of life.

Volunteers and financial support to provide volunteers with the assistance they need are critical to reaching Project Gutenberg's goals and ensuring that the Project Gutenberg collection will remain freely available for generations to come. In 2001, the Project Gutenberg Literary Archive Foundation was created to provide a secure and permanent future for Project Gutenberg and future generations. To learn more about the Project Gutenberg Literary Archive Foundation and how your efforts and donations can help, see Sections 3 and 4 and the Foundation information page at [www.gutenberg.org](http://www.gutenberg.org).

## **Section 3. Information about the Project Gutenberg Literary Archive Foundation**

The Project Gutenberg Literary Archive Foundation is a non-profit 501(c)(3) educational corporation organized under the laws of the state of Mississippi and granted tax exempt status by the Internal Revenue Service. The Foundation's EIN or federal tax identification number is 64-6221541. Contributions to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation are tax deductible to the full extent permitted by U.S. federal laws and your state's laws.

The Foundation's business office is located at 41 Watchung Plaza #516, Montclair NJ 07042, USA, +1 (862) 621-9288. Email contact

links and up to date contact information can be found at the Foundation's website and official page at [www.gutenberg.org/contact](http://www.gutenberg.org/contact)

## **Section 4. Information about Donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation**

Project Gutenberg™ depends upon and cannot survive without widespread public support and donations to carry out its mission of increasing the number of public domain and licensed works that can be freely distributed in machine-readable form accessible by the widest array of equipment including outdated equipment. Many small donations (\$1 to \$5,000) are particularly important to maintaining tax exempt status with the IRS.

The Foundation is committed to complying with the laws regulating charities and charitable donations in all 50 states of the United States. Compliance requirements are not uniform and it takes a considerable effort, much paperwork and many fees to meet and keep up with these requirements. We do not solicit donations in locations where we have not received written confirmation of compliance. To SEND DONATIONS or determine the status of compliance for any particular state visit [www.gutenberg.org/donate](http://www.gutenberg.org/donate).

While we cannot and do not solicit contributions from states where we have not met the solicitation requirements, we know of no prohibition against accepting unsolicited donations from donors in such states who approach us with offers to donate.

International donations are gratefully accepted, but we cannot make any statements concerning tax treatment of donations received from outside the United States. U.S. laws alone swamp our small staff.

Please check the Project Gutenberg web pages for current donation methods and addresses. Donations are accepted in a number of other ways including checks, online payments and credit card donations. To donate, please visit: [www.gutenberg.org/donate](http://www.gutenberg.org/donate).

## **Section 5. General Information About Project Gutenberg electronic works**

Professor Michael S. Hart was the originator of the Project Gutenberg concept of a library of electronic works that could be freely shared with anyone. For forty years, he produced and distributed Project Gutenberg eBooks with only a loose network of volunteer support.

Project Gutenberg eBooks are often created from several printed editions, all of which are confirmed as not protected by copyright in the U.S. unless a copyright notice is included. Thus, we do not necessarily keep eBooks in compliance with any particular paper edition.

Most people start at our website which has the main PG search facility: [www.gutenberg.org](http://www.gutenberg.org).

This website includes information about Project Gutenberg, including how to make donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation, how to help produce our new eBooks, and how to subscribe to our email newsletter to hear about new eBooks.